

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

RECEPISSE DE DEPOT

VB CONSULTING

38 avenue de l'Anse Madame
Immeuble L'Amandier
97233 Schoelcher

V/REF :

N/REF : 98 B 712 / 2017-B-1688

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France certifie qu'il a reçu le 20/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

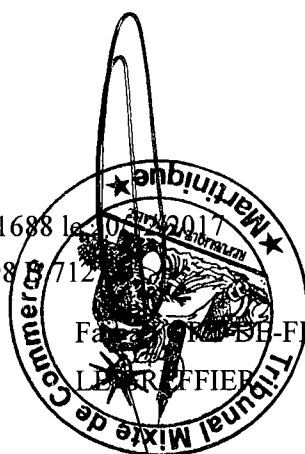
Procès-verbal d'assemblée générale en date du 30/11/2017

Concernant la société

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée
Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1688 le 20/12/2017

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 419 836 176 (98 B 712)



Fort-de-France le 20/12/2017,

LE GREFFIER



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA

Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Date Chrono : 20/12/2017

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2017B1688

Siren : 419 836 176



GED00202196

1- BILAN ACTIF

17/07/2018 / 20/12/17
N° 2050
2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 6 rue de la Liberté Petit Bourg		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 41983617600026		97215 RIVIERE SALÉE	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 30/06/2017	
		30/06/2016	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB	AC
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH	AI
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ	CA
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE
I	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
R	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP
Clause de rés. de prop. :*		Immobilités :	Stocks :
			Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF, avant répartition

N° 2051

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input data-bbox="821 414 1013 443" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EK"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input data-bbox="821 515 1013 544" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input data-bbox="821 548 1013 577" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EJ"/>)	DG	3 206	3 206
	Report à nouveau	DH	50 890	58 384
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-126 505	-7 494
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	-64 159	62 346
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 220	1 387
	Provisions pour charges	DQ	751	
	TOTAL (III)	DR	24 971	1 387
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	69 576	86 381
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input data-bbox="821 1205 1013 1234" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EI"/>)	DV	172 805	240 817
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 705	141 227
	Dettes fiscales et sociales	DY	78 375	81 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt. régul.	Autres dettes	EA		2 459
	Produits constatés d'avance (4)	EB	850	846
TOTAL (IV)		EC	498 312	553 580
Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	459 124	617 313
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	498 311	553 580
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	69 576	86 381

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA								Néant	*
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	5 879 408	FB		FC	5 879 408	5 830 272	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	13 291	FH		FI	13 291	7 828	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 892 699	FK		FL	5 892 699	5 838 099	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	8 406	7 033
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	1 387	20 771
	Autres produits (1) (11)						FQ	530	2 120
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 903 023	5 868 023
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	5 035 908	5 101 798
	Variation de stock (marchandises)*						FT	97 642	-88 369
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*						FU	1 451	2 479
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	530 363	477 966
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	16 348	13 216
	Salaires et traitements*						FY	252 308	243 430
	Charges sociales (10)						FZ	33 318	36 017
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*						GA	7 260	8 448
	Dotations - dotations aux provisions						GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	24 971	
	Autres charges (12)						GE	22 254	43 190
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 021 823	5 838 176
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-118 800	29 848	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	387	363
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	387	363	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 079	3 090
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 079	3 090	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 692	-2 728	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-122 492	27 120	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		30 025
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 600	30 025
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45	36 065
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	5 568	28 575
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 613	64 640
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-4 013	-34 614
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 905 009	5 898 411
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 031 514	5 905 905
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-126 505	-7 494
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	19 676	23 726
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
régularisations diverses	45	1 600		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3			
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8			
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	120 000	KE			
C R P R E L E S	Terrains	KG		KH			
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ			
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KK			
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KN			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3	KP		KQ		
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagemts div*	KV	16 600	KT		
		- Matériel de transport*	KY	10 805	KW		
		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	4 420	KZ		
		- Emballages récupérables et divers*	LE		LC		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LF			
Avances et acomptes	LK		LI				
S	TOTAL III	LN	31 825	LL			
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M			
I	Autres participations	8U		8V			
N	Autres titres immobilisés	1P	269	1R			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	11 777	1U			
	TOTAL IV	LQ	12 046	LR			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG	163 871	OH			
					LP	1 644	
					8T		
					8W		
					1S		
					1V		
					LS		
					0J	1 644	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2				
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0		D0		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV		LW	120 000	
C R P R E L E S	Terrains		LX		LY		
	Constructions	- Sur sol propre	MA		MB		
		- Sur sol d'autrui	MD		ME		
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	MG		MH		
	Instal. tech., matériel et outillage ind.	MJ	13 730	MK	2 870	ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	MM		MN	10 805	MO
		- Matériel de transport	MP		MQ		MR
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier	MS	924	MT	5 141	MU
		- Emballages récupérables et div	MV		MW		MX
	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		
S	TOTAL III		NG	14 654	NH	18 815	
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7		
I	Autres participations		0X		0Y		
N	Autres titres immobilisés		2B		2C	269	
	Prêts et autres immob. financières		2E		2F	11 777	
	TOTAL IV		NJ		NK	12 046	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK	14 654	OL	150 861	
					0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2017	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SARL SODICA Néant X						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice			
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I	CY		EL		EM		EN				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE		PF		PG		PH				
Terrains	PI		PJ		PK		PL				
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	5 687	QA	4 312	QB	8 252	QC	1 747			
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers	QD	2 909	QE	2 222	QF		QG	5 131			
immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 615	QM	726	QN	834	QO	3 506			
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III	QU	12 211	QV	7 260	QW	9 086	QX	10 385			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	12 211	OP	7 260	OQ	9 086	OR	10 385			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst. gales.agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb récup., div	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO				
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)					
							NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	24 220
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	751
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	24 971
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	24 971
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant		*
-------------------------------	--	-------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL			
	Prêts (1) (2)		UP			
	Autres immobilisations financières		UT	11 777	11 777	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	40	40	
	Autres créances clients		UX	13 977	13 977	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	22 824	22 824	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 262	25 262	
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		Divers	VP	977	977	
	Groupes et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	19 945	19 945	
	Charges constatées d'avance		VS	6 934	6 934	
	TOTAUX		VT	102 135	90 358	
	RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	69 576	69 576	
			VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	176 705	176 705	
		Personnel et comptes rattachés	8C	36 239	36 239	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	34 337	34 337	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	360	360		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 439	7 439		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	172 805	172 805	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L	850	850	
TOTAUX		VY	498 312	498 311		
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2017	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés												WB	
(entreprises à l'IR) - de son conjoint												WC	
- part déductible* à réintégrer :												XE	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	3 814	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 735			12 877			
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 328						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 saxes D)		RB							
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067 BIS-SD)		XX				XW			
Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art 212 bis)		XZ							
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI												XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7			K7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entre. soumises à l'IR)												I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%												ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme												WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions												WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW			WQ			
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			Y1			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage												WR	
										TOTAL I		13 027	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes	Plus-values	- imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *								WV			
imposition	nettes	- imposées aux taux de 0%								WH			
		- imposées aux taux de 19%								WP			
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
et impos.	long terme	- imputées sur déficits antérieurs								XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6			
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (ZA))								XA			
										ZY			
Mesures	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer									XD			
	Majoration d'amortissement *									XF			
d'incitation	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5					
	Pôle de compétitivité hors CICE	L6		Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)	XC					
	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. pour investissement		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI			XG				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
										TOTAL II		149 089	
III. RESULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)		XI				XJ			
des déficits reportables :				déficit (II moins I)		ZL				136 062			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)												XL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)												XO	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN		136 062	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	18 060	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	18 060	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	136 062	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	154 122	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU
---	----

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant						
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT								
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	58 384					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-7 494					
	Prélèvements sur les réserves	0E						
	TOTAL I	0F	50 890					
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB						
	- Autres réserves	ZD						
	Dividendes	ZE						
	Autres répartitions	ZF						
	Report à nouveau	ZG	50 890					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	50 890				
Distributions (articles 235 Ter ZCA)								
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		XV						
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation								
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1					
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	60 178	YQ	22 267	42 562		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT				
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	21 825	XQ	157 745	151 270	
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	205 703	161 786	
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	166 916	164 910	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	530 363	477 966	
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	9 135	9 745		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	7 213	3 471		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	16 348	13 216		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	42 370	50 043		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	60 197	80 827		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*			OB	231 459			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS				
	Effectif moyen du personnel*	(dont apprentis :)		YP	9	8		
		handicapés :)						
	Effectif affecté à l'activité artisanale			RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK	%	%		
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP				
	La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG				
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH				
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1)	JL
				PV à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1)	JO
				PV à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	MATERIEL DIVERS SNACK	24/03/2015	12 411		7 042		5 369	
2	AUTOMATE DE GONFLAGE+TRANSPOR/RTS FRAN	30/09/2014	1 319		1 210		109	
3	1 COMPTEUSE DE BILLETS/CDG	21/11/2013	924		834		90	
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
1		-5 369	-5 369					
2		-109	-109					
3		-90	-90					
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+		+	+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-		-	-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+		+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)			-5 568					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA					Néant	☒	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
		N-1					
	sur 10 ans ou sur une	N-2					
	durée différente (art.39	N-3					
	quaterdecies 1 ^{er} et	N-4					
	1 ^{er} quater du CGI)	N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6					
	N-7						
	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		X	*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		X		*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

**16 - DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E

2017

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant
Exercice ouvert le : 01/07/2016	et clos le : 30/06/2017	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe		
N° SIREN		
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	OA	5 879 408
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	13 291
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subv. d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 1	OM	5 892 699
II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	5 035 908
Variation de stocks (marchandises) *	OO	97 642
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	OP	1 451
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	352 943
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	2 935
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Total 2	OJ	5 490 878
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		

Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 - Total 2	OG	401 821
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)			SA	401 821
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Période de référence			Au	
Date de cessation			HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA

Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Date Chrono : 20/12/2017

Type de document : PV d'assemblée

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2017B1688

Siren : 419 836 176



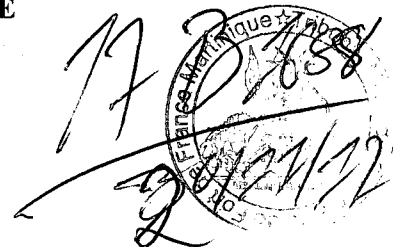
GED00202197

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2017**

**RAPPORT DE GESTION
DU GERANT**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017



Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société à l'effet de vous permettre d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30/06/2017 et vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

I. ACTIVITÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi ses activités d'exploitation de fonds de commerce de station service.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de €5.892.699, en diminution de 0,96 % par rapport à l'exercice précédent, soit un écart de €54.600.

La diminution du prix du carburant contraint la société à vendre à perte durant quatre à cinq jours chaque mois impactant directement la marge. De plus, les dettes de la société mère ont été mises en évidence. Toutefois, le remplacement des pompes a permis une nette amélioration des volumes vendus.

II. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous indiquons que la Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

III. COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence et sincérité.

Vous constaterez que les comptes courants créditeurs apparaissent sur la ligne « autres dettes ».

Les produits d'exploitation sont de €5.903.023 et les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de €6.021.823, représentant ainsi un résultat d'exploitation de €29.848. Alors que l'exercice précédent laissait apparaître un résultat négatif de €118.800.

Après la prise en compte du résultat financier d'un montant négatif de €3.692 et du résultat exceptionnel d'un montant négatif de €4.013, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de €126.505 représentant une forte augmentation par rapport à l'exercice précédent qui laissait apparaître une perte de €7.494.

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/17 d'un montant négatif de €.126.505 au poste « report à nouveau ».

Cette affectation, laisse ressortir le compte « autres réserves » à la somme de €.3.206.

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant de €.58.384, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €.64.159.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2014

- €.0

Exercice clos le 30 juin 2015

- €.0

Exercice clos le 30 juin 2016

- €.0

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible fiscalement.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient ni filiale ni participation.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

IX. PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Il est prévu la mise en location du fonds de commerce.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus à donner à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice.

*

*

*

Nous vous remercions du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui vous sont proposées.

La gérance



SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambe
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2017

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

1 CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET
POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Contrat conclu avec la société GROUPE HILLION PARTICIPATION

Convention d'assistance administrative et financière

A ce titre, la Société a comptabilisé en charges, au cours de l'exercice clos le 30/06/2017, un montant HT de €193.188.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'G' shape followed by a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2017

PROCES-VERBAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 novembre, à 10h30,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Henri HILLION
Propriétaire de 1 part,
- SARL GROUPE HILLION PARTICIPATION,
Propriétaire de 499 parts,
Représentée par Henri HILLION

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 500 parts.

Henri HILLION gérant, représentant la SARL GHP associée, préside la séance.

Le Président, constate que sont présents les deux associés détenant ensemble la totalité des 500 parts composant le capital social. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2017,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce

- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le registre des procès-verbaux d'assemblées générales,
- un exemplaire des statuts,
- Et plus généralement, toutes pièces exigées par la Loi et les statuts.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales en vigueur, doivent être communiqués aux associés, leurs ont été adressés quinze jours avant la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la présente réunion.

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2017,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions
- Approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- Affectation et répartition du résultat,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, le résultat de l'exercice se soldant par une perte de €126.505, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au titre de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/06/2017 d'un montant négatif de €126.505 au poste « report à nouveau ».

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant de €50.890 et des réserves d'un montant de €3.206, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €64.159.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2014

- €0,

Exercice clos le 30 juin 2015

- €.0

Exercice clos le 30 juin 2016

- €.0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

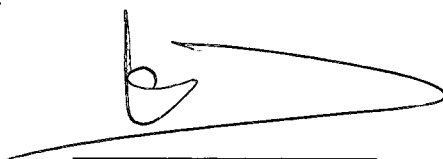
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec faculté de substituer, et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et le Président de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Henri HILLION
Gérant et Président de séance